

# ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX est dédié pour l'inscription des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

## ANNONCES LÉGALES

### AVIS IMPORTANT

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Roubaix, sont reproduites gratuitement dans l'édition à cinq centimes et dans la Gazette de Tourcoing.

### PUBLICATIONS LÉGALES

Etudes de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin, et de M<sup>e</sup> FLORIAN GENNEVOISE et PAQUET, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Pont-à-Marcq

COMMUNE D'ATTICHES

## TERRES EN LABOUR ET JARDIN A VENDRE

PAR SUITE DE LICITATION

L'adjudication aura lieu le lundi 27 février 1882, à trois heures précises de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'aux requête, poursuivies et diligence de :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> François Lemaire, marchand de vins, demeurant et domicilié à Lille, rue du Faubourg de Roubaix, veuf de Mme Adelaïde Plache.

2<sup>me</sup> Mme Clemence Lemaire, épouse assistée et autorisée de M<sup>e</sup> Jules Lheureux, cultivateur, avec qui elle demeure et est domiciliée à Attiches et de ce dernier pour la validité.

Co-intéressés,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Beaubarnais, 54, actuellement rue Jacqueline-Giélie.

La présence ou eux dûment appelle de :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> Eugène Lemaire, cultivateur, demeurant et domicilié à Attiches, veuf de Mme Flora Deneulin.

2<sup>me</sup> Mme Adeline Vercrusse, sans profession, demeurant et domiciliée à Lille, rue Ratis-

bonne, 21, veuve de M<sup>e</sup> Jules Lemaire.

En sa qualité de mère et tutricelle de Louis, Louis, Eugène, Marguerite et Céline Lemaire, ses enfants mineurs issus de son mariage d'avec son mari, décédé.

Autant pour avoué M<sup>e</sup> Henri PAQUET, demeurant à Lille, rue Huébla, 46.

Et encore en présence de M<sup>e</sup> François Lemaire, sus-nommé.

En sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Lemaire.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 29 décembre 1881, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le lundi 27 février 1882, à trois heures précises de relevée, en l'étude et avec le ministère de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin, à l'adjudication par tous offrant ultérieurement le plus des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION : Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Pont-à-Marcq

### COMMUNE D'ATTICHES

ART. 1<sup>er</sup>. — Cinquante-trois ares vingt centiaires de labour, au chemin des Blatières, tenant de levant à Mouray, occupé, de couchant à Alexandre Duriez, de midi à la voie des Blatières.

ART. 2. — Vingt-six ares cinquante-huit centiaires de labour, au chemin des Foudres, tenant d'un bout au chemin des Foudres, des deux côtes à M. Maurice.

ART. 3. — Douze ares de terrain à la Poterie, tenant d'un bout au pavé, du couchant à Fleuriet, du levant à M. Legentil.

### MISE-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises-a-prix suivantes :

Article premier, quinze cents francs, ci-après 4,500 fr.

Article deuxième, neuf cents francs, ci-après 900 fr.

Article troisième, quatre cents francs, ci-après 400 fr.

Ainsi fait et rédigé par M<sup>e</sup> FLORIAN GENNEVOISE, avenue pour suivant la vente, soussigné, le 29 janvier 1882.

(Signé) : FL GENNEVOISE.

Enregistré à Lille, le 1882, folio ..., case : reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(Signé) : ROVEL.

2<sup>me</sup> Mme Clemence Lemaire, épouse assistée et autorisée de M<sup>e</sup> Jules Lheureux, cultivateur, avec qui elle demeure et est domiciliée à Attiches et de ce dernier pour la validité.

Co-intéressés,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Beaubarnais, 54, actuellement rue Jacqueline-Giélie.

La présence ou eux dûment appelle de :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> Eugène Lemaire, cultivateur, demeurant et domicilié à Attiches, veuf de Mme Flora Deneulin.

2<sup>me</sup> Mme Adeline Vercrusse, sans profession, demeurant et domiciliée à Lille, rue Ratis-

bonne, 21, veuve de M<sup>e</sup> Jules Lemaire.

En sa qualité de mère et tutricelle de Louis, Louis, Eugène, Marguerite et Céline Lemaire, ses enfants mineurs issus de son mariage d'avec son mari, décédé.

Autant pour avoué M<sup>e</sup> Henri PAQUET, demeurant à Lille, rue Huébla, 46.

Et encore en présence de M<sup>e</sup> François Lemaire, sus-nommé.

En sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Lemaire.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 29 décembre 1881, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le lundi 27 février 1882, à trois heures précises de relevée, en l'étude et avec le ministère de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin, à l'adjudication par tous offrant ultérieurement le plus des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION :

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Pont-à-Marcq

### COMMUNE D'ATTICHES

ART. 1<sup>er</sup>. — Cinquante-trois ares vingt centiaires de labour, au chemin des Blatières, tenant de levant à Mouray, occupé, de couchant à Alexandre Duriez, de midi à la voie des Blatières.

ART. 2. — Vingt-six ares cinquante-huit centiaires de labour, au chemin des Foudres, tenant d'un bout au chemin des Foudres, des deux côtes à M. Maurice.

ART. 3. — Douze ares de terrain à la Poterie, tenant d'un bout au pavé, du couchant à Fleuriet, du levant à M. Legentil.

### MISE-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises-a-prix suivantes :

Article premier, quinze cents francs, ci-après 4,500 fr.

Article deuxième, neuf cents francs, ci-après 900 fr.

Article troisième, quatre cents francs, ci-après 400 fr.

Ainsi fait et rédigé par M<sup>e</sup> FLORIAN GENNEVOISE, avenue pour suivant la vente, soussigné, le 29 janvier 1882.

(Signé) : FL GENNEVOISE.

Enregistré à Lille, le 1882, folio ..., case : reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(Signé) : ROVEL.

2<sup>me</sup> Mme Clemence Lemaire, épouse assistée et autorisée de M<sup>e</sup> Jules Lheureux, cultivateur, avec qui elle demeure et est domiciliée à Attiches et de ce dernier pour la validité.

Co-intéressés,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Beaubarnais, 54, actuellement rue Jacqueline-Giélie.

La présence ou eux dûment appelle de :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> Eugène Lemaire, cultivateur, demeurant et domicilié à Attiches, veuf de Mme Flora Deneulin.

2<sup>me</sup> Mme Adeline Vercrusse, sans profession, demeurant et domiciliée à Lille, rue Ratis-

bonne, 21, veuve de M<sup>e</sup> Jules Lemaire.

En sa qualité de mère et tutricelle de Louis, Louis, Eugène, Marguerite et Céline Lemaire, ses enfants mineurs issus de son mariage d'avec son mari, décédé.

Autant pour avoué M<sup>e</sup> Henri PAQUET, demeurant à Lille, rue Huébla, 46.

Et encore en présence de M<sup>e</sup> François Lemaire, sus-nommé.

En sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Lemaire.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 29 décembre 1881, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le lundi 27 février 1882, à trois heures précises de relevée, en l'étude et avec le ministère de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin, à l'adjudication par tous offrant ultérieurement le plus des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION :

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Pont-à-Marcq

### COMMUNE D'ATTICHES

ART. 1<sup>er</sup>. — Cinquante-trois ares vingt centiaires de labour, au chemin des Blatières, tenant de levant à Mouray, occupé, de couchant à Alexandre Duriez, de midi à la voie des Blatières.

ART. 2. — Vingt-six ares cinquante-huit centiaires de labour, au chemin des Foudres, tenant d'un bout au chemin des Foudres, des deux côtes à M. Maurice.

ART. 3. — Douze ares de terrain à la Poterie, tenant d'un bout au pavé, du couchant à Fleuriet, du levant à M. Legentil.

MISE-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises-a-prix suivantes :

Article premier, quinze cents francs, ci-après 4,500 fr.

Article deuxième, neuf cents francs, ci-après 900 fr.

Article troisième, quatre cents francs, ci-après 400 fr.

Ainsi fait et rédigé par M<sup>e</sup> FLORIAN GENNEVOISE, avenue pour suivant la vente, soussigné, le 29 janvier 1882.

(Signé) : FL GENNEVOISE.

Enregistré à Lille, le 1882, folio ..., case : reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(Signé) : ROVEL.

2<sup>me</sup> Mme Clemence Lemaire, épouse assistée et autorisée de M<sup>e</sup> Jules Lheureux, cultivateur, avec qui elle demeure et est domiciliée à Attiches et de ce dernier pour la validité.

Co-intéressés,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Beaubarnais, 54, actuellement rue Jacqueline-Giélie.

La présence ou eux dûment appelle de :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> Eugène Lemaire, cultivateur, demeurant et domicilié à Attiches, veuf de Mme Flora Deneulin.

2<sup>me</sup> Mme Adeline Vercrusse, sans profession, demeurant et domiciliée à Lille, rue Ratis-

bonne, 21, veuve de M<sup>e</sup> Jules Lemaire.

En sa qualité de mère et tutricelle de Louis, Louis, Eugène, Marguerite et Céline Lemaire, ses enfants mineurs issus de son mariage d'avec son mari, décédé.

Autant pour avoué M<sup>e</sup> Henri PAQUET, demeurant à Lille, rue Huébla, 46.

Et encore en présence de M<sup>e</sup> François Lemaire, sus-nommé.

En sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Lemaire.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 29 décembre 1881, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le lundi 27 février 1882, à trois heures précises de relevée, en l'étude et avec le ministère de M<sup>e</sup> COUSIN, notaire à Phalempin, à l'adjudication par tous offrant ultérieurement le plus des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION :

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton de Pont-à-Marcq

### COMMUNE D'ATTICHES

ART. 1<sup>er</sup>. — Cinquante-trois ares vingt centiaires de labour, au chemin des Blatières, tenant de levant à Mouray, occupé, de couchant à Alexandre Duriez, de midi à la voie des Blatières.

ART. 2. — Vingt-six ares cinquante-huit centiaires de labour, au chemin des Foudres, tenant d'un bout au chemin des Foudres, des deux côtes à M. Maurice.

ART. 3. — Douze ares de terrain à la Poterie, tenant d'un bout au pavé, du couchant à Fleuriet, du levant à M. Legentil.

MISE-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises-a-prix suivantes :

Article premier, quinze cents francs, ci-après 4,500 fr.